

# Les Noirs marrons troublent la tranquillité de la colonie

Le 7 avril 1772 - Poivre au ministre de Boynes

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°282

---

Colonie de l'Isle de France

Noirs fugitifs.

N°43.

Monseigneur,

Depuis environ deux années les esclaves fugitifs de chez leurs maîtres qu'on nomme ici *Noir marron*, se sont multipliés au point d'alarmer les habitants éloignés, et de troubler la tranquillité de la colonie. Ils ont en dernier lieu commis beaucoup de meurtres, ils tombent en force sur différentes habitations, tuent les Blancs et les Noirs et enlèvent les troupeaux.

Lorsque M. le Chevalier Desroches est arrivé ici, on n'entendait point parler de ces Noirs marrons. Il n'y en avait même pas, ou très peu. Nous avons une maréchassée noire, composée d'environ quatre-vingt-dix hommes, partie libre, partie esclaves du Roi qui parcouraient sans cesse les forêts, poursuivaient les marroneurs jusques dans les retraites les plus cachées, les amenaient au port, pour y être punis, et leur punition, en intimidant les autres esclaves, la colonie les retenait auprès de leurs maîtres.

M. le Ch. Desroches en arrivant ici a apporté l'ordre de donner la liberté à toute cette maréchassée, et de la former en compagnie de Noirs libres qui continueraient à être occupés à la recherche des Noirs marrons. Nous n'avons exécuté que la moitié de cet ordre, en donnant la liberté à tous les esclaves du Roi qui composaient la maréchassée noire, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants. Mais M. le Ch. Desroches au lieu de former ces Noirs devenus libres en compagnie et de les tenir toujours en haleine occupés à la poursuite des marrons, les a dispersés en petites peuplades dans différents quartiers de l'île où il leur a partagé des terres à cultiver. Dès ce moment nous n'avons plus eu personne à la poursuite des marrons et ces derniers se sont multipliés à l'infini. Malgré les plaintes continuelles des habitants, M. le Ch. Desroches a voulu croire qu'il n'y avait point de Noirs marrons dans l'île. M. de Steinaver et moi, convaincus du contraire, nous avons profité en 1769 et 1770 de l'absence de M. le Ch. Desroches qui a fait des voyages à l'île de Bourbon, nous avons envoyé des détachements des Noirs de maréchassée dans les bois, et nous avons dans ce temps fait enlever un assez grand nombre de Noirs marrons. Ces chasses ont procuré pendant quelque temps la tranquillité de la colonie, mais depuis le commencement de l'année dernière, il n'y a eu aucune chasse ordonnée par M. le Gouverneur. Les anciens Noirs de maréchassée étant en petites peuplades tant sur les terres du Réduit que dans quelques autres quartiers de l'île, ont été mis sous la main de MM. les commandants de quartier qui ne s'occupent nullement d'eux, et qui lorsqu'on leur en demande, peuvent à peine en fournir cinq ou six de bonne volonté pour aller courir les forêts. Il n'y a donc plus depuis environ quinze mois que quelques petits détachements de cinq à six hommes qui ayant perdu par leur vie casanière l'habitude de la course dans les forêts, ont eu peur eux-mêmes des Noirs marrons, et au lieu d'aller à leur poursuite ont été consommer les vivres et les munitions que je leur faisais donner dans quelques coins où ils étaient en sûreté, et sont revenus dans le port, disant qu'ils n'avaient trouvé aucun marron.

Depuis que ces anciens Noirs de maréchassée ont cessé d'être tenus en exercice et sous une discipline, ils sont devenus eux-mêmes de très mauvais sujets à charge au Roi qui continue à les habiller et à les nourrir comme ses autres esclaves. Ils sont devenus la plupart des voleurs incommodes à tous leurs voisins, et on les soupçonne même d'être d'intelligence avec les bandes des Noirs marrons.

Voilà, Monseigneur, l'état des choses dans cette partie. J'ai fait de mon côté l'impossible pour prévenir ce désordre, j'ai fait des représentations inutiles. Je fais fournir aux petits détachements dont j'ai parlé ci-dessus, les vivres et les munitions que l'on me fait demander : j'ai établi pour encouragement que les captures de tous les Noirs marrons seraient payées sur le champ à la caisse du Roi, aussitôt leur présentation et en avance au compte du maître de l'esclave.

Vous avez pu juger, Monseigneur, par le contenu de ma lettre du 24 août de l'année dernière sur l'organisation intérieure de cette colonie, qu'avec une organisation toute militaire, et aussi mal entendue, il m'avait été impossible de faire l'établissement d'une caisse des Noirs justiciers, qui aurait servi à encourager la capture des Noirs marrons. Cet établissement eut été nul dans le fait, je n'aurais eu personne dans l'intérieur de la colonie pour y tenir la main et aucun colon n'eut payé sa taxe.

J'ai l'honneur de vous le répéter, Monseigneur, tout est ici hors de sa place, tous les matériaux de l'édifice que j'ai voulu fonder et établir ont été dispersés, il n'y a point d'ensemble, il faudra que mon successeur réuni par les mêmes principes, rétablisse cet ensemble, sans lequel l'Etat fera éternellement des dépenses inutiles pour cette colonie.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France le 7 avril 1772

\* \* \*